



## eXigence Europe 2017

- Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.
- Période de commercialisation : du 4 novembre 2016 au 30 janvier 2017 (pouvant être clôturée sans préavis).
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».
- Produit émis par SG Issuer<sup>(2)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
- Garant de l'Émetteur et de la formule : Société Générale. L'investisseur supporte donc le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.
- Éligibilité : Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement effective (date de remboursement anticipé ou date d'échéance selon le cas). Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 07/10/2016. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.



# eXigence Europe 2017

## EN QUELQUES MOTS

eXigence Europe 2017 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et ayant les caractéristiques suivantes :

- Un investissement d'une durée de 10 ans maximum
- Une exposition à l'indice Euro iStoxx EWC 50®, calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an
- Un remboursement du capital possible par anticipation chaque année de l'année 1 à 9
- Le versement potentiel d'un gain de 12% par année écoulée, en cas de remboursement anticipé et à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 11,76%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 11,09%)
- Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 50% au terme des 10 ans

*Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/01/2017 et la date de remboursement anticipé concernée ou de remboursement finale selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.*

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'eXigence Europe 2017, soit 1 000 euros, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 30/01/2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***

*Les titres de créance eXigence Europe 2017 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'eXigence Europe 2017 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## AVANTAGES

- À l'issue des années 1 à 9, si l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation annuelle, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et le produit eXigence Europe 2017 s'arrête. L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 12% par année écoulée. Le Taux de Rendement Annuel brut maximum est alors de 11,76%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(1)</sup> de 11,09%.
- À l'échéance des 10 ans, si eXigence Europe 2017 n'a pas été remboursé par anticipation, et si l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> clôture au-delà de son niveau d'origine, le capital est restitué avec versement d'un gain de 12% par année écoulée.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau d'origine.

## INCONVÉNIENTS

- **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
  - ▶ Dans le cas où l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> clôture en dessous de 50% de son niveau d'origine.
  - ▶ En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
  - ▶ Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le Taux de Rendement Annuel brut est plafonné à 11,76%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(1)</sup> de 11,09%, même si l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> offre un rendement supérieur.
- L'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent **et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement d'eXigence Europe 2017 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.

<sup>(1)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ANNUEL

Tous les ans, de l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, dès que la performance de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> depuis la date de constatation initiale (le 30 janvier 2017) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

L'intégralité de son capital initial  
+  
un gain de 12% par année écoulée depuis l'origine  
*(Soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 11,76%<sup>(2)</sup>,  
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(3)</sup> de 11,09%)*

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et eXigence Europe 2017 se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation.



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 10 ANS

À la date de constatation finale du 1<sup>er</sup> février 2027, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> depuis la date de constatation initiale (le 30 janvier 2017) :

### Cas favorable

- Si la performance de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est **positive ou nulle** par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 8 février 2027 :

L'intégralité de son capital initial  
+  
un gain de 12% par année écoulée depuis l'origine (soit 120%)  
(Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 8,18%<sup>(1)</sup>,  
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(2)</sup> de 7,53%)

### Cas médian

- Si la performance de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est **négative** mais **supérieure ou égale** à -50%, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 8 février 2027 :

L'intégralité de son capital initial  
(Soit un Taux de Rendement Annuel brut nul<sup>(1)</sup>,  
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(2)</sup> de -0,60%)

### Cas défavorable

- Sinon, si la performance de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est **inférieure** à -50%, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 8 février 2027 :

Le capital initial - la performance finale de l'indice  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance  
à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

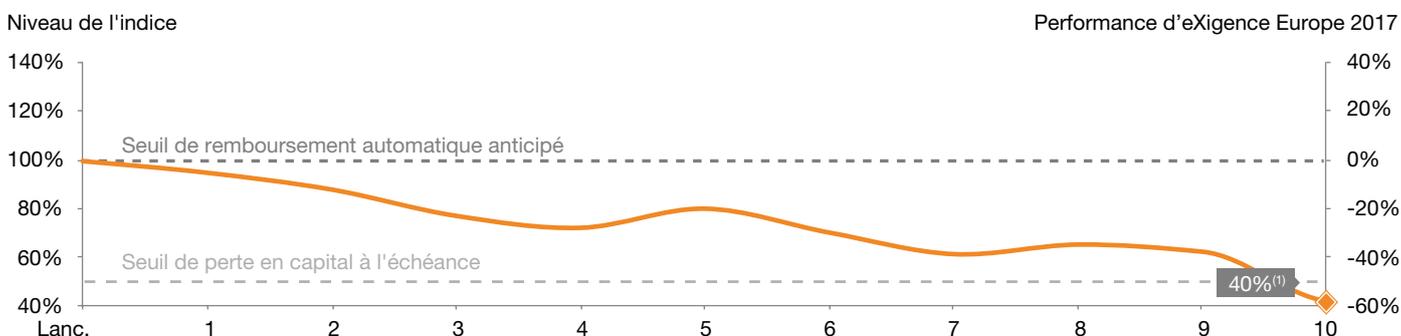
<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ILLUSTRATIONS

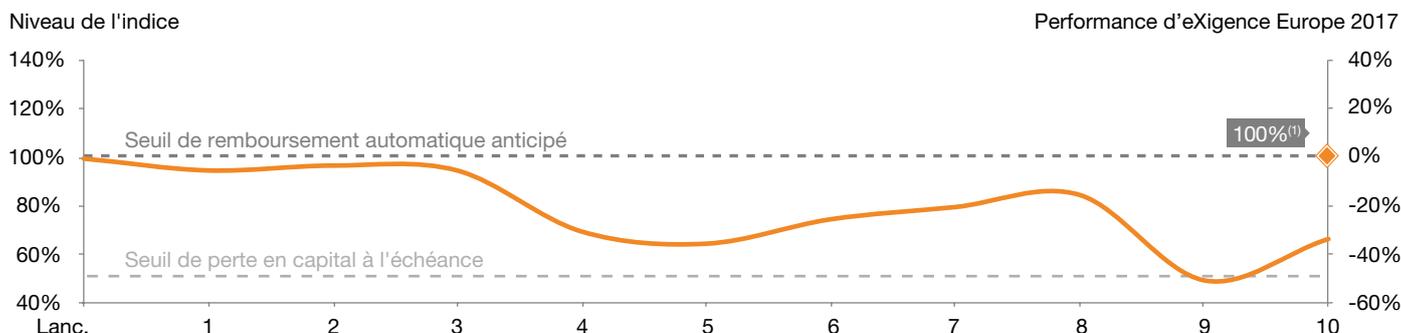
## DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les chiffres présentés dans ces illustrations sont hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sont considérés hors faillite ou défaut de paiement de Société Générale, en tant que Garant de l'Émetteur.

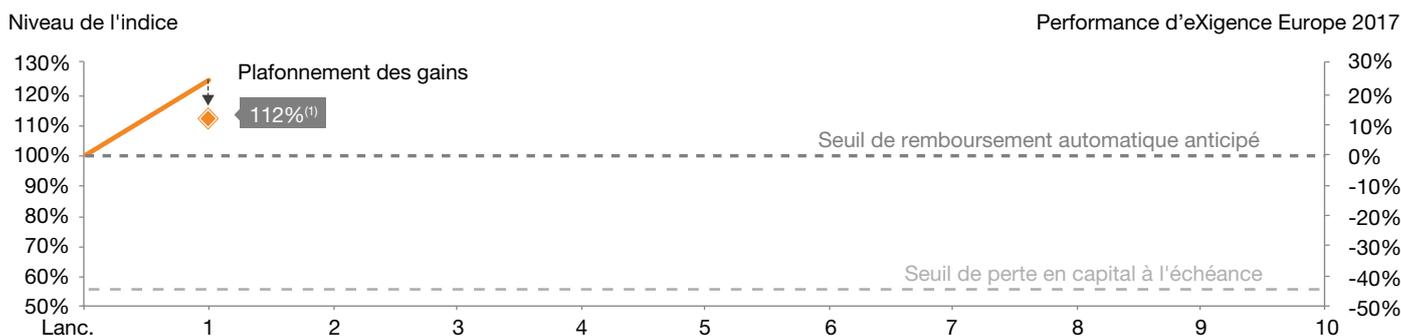
### SCÉNARIO DÉFAVORABLE



### SCÉNARIO MÉDIAN



### SCÉNARIO FAVORABLE



<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.



### Baisse de l'indice supérieure à 50% à l'échéance

- À l'issue des années 1 à 9, l'indice Euro iStoxx EWC 50® enregistre uniquement des performances négatives depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro iStoxx EWC 50® enregistre une performance de -60% depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 40% du capital initial<sup>(1)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -8,73%<sup>(1)</sup>, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(2)</sup> de -9,28%, égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

Dans ce scénario, pour 1 000€ investis sur eXigence Europe 2017, l'investisseur percevrait<sup>(1)</sup> 400€ (1 000€ x 40%).  
Il recevrait la même somme pour 1 000€ investis en direct dans l'indice Euro iStoxx EWC 50®.

### Clôture de l'indice entre 0% et -50% par rapport à son niveau d'origine

- À l'issue des années 1 à 9, l'indice Euro iStoxx EWC 50® enregistre uniquement des performances négatives depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro iStoxx EWC 50® enregistre une performance de -35% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial<sup>(1)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 0%<sup>(1)</sup>, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(2)</sup> de -0,60%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -4,20% pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, pour 1 000€ investis sur eXigence Europe 2017, l'investisseur percevrait<sup>(1)</sup> 1 000€ (1 000€ x 100%).  
Il recevrait 650€ pour 1 000€ investis en direct dans l'indice Euro iStoxx EWC 50®.

### Hausse de l'indice

- À l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, l'indice Euro iStoxx EWC 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+25%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 12% par année écoulée depuis l'origine, soit 112% du capital initial<sup>(1)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 11,76%<sup>(1)</sup>, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net<sup>(2)</sup> de 11,09%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de 24,48% pour un investissement direct dans l'indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

Dans ce scénario, pour 1 000€ investis sur eXigence Europe 2017, l'investisseur percevrait<sup>(1)</sup> 1 120€ (1 000€ + 12% x 1 000€). Il recevrait 1 250€ pour 1 000€ investis en direct dans l'indice Euro iStoxx EWC 50®.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ZOOM SUR L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50<sup>®</sup>

- L'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> (Euro iStoxx Equal Weight Constant 50<sup>®</sup> index) est un indice de marché actions créé par Stoxx Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Stoxx Limited. Il est équipondéré et est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché.
- L'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Un niveau de dividende fixe de 50 points d'indice pour un cours de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à un dividende fixe de 156,15 points (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à 3 123,12 points (cours à la date de lancement de l'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est en moyenne de 123,47 points par an depuis 2006 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2015). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) ou alternativement des médias externes tels que <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=2cISXEC50>.

## ÉVOLUTIONS COMPARÉES DE L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50<sup>®</sup> ET DE L'INDICE EURO STOXX 50<sup>®</sup> (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

Evolution des indices (base 1 000 au 05/10/2006)



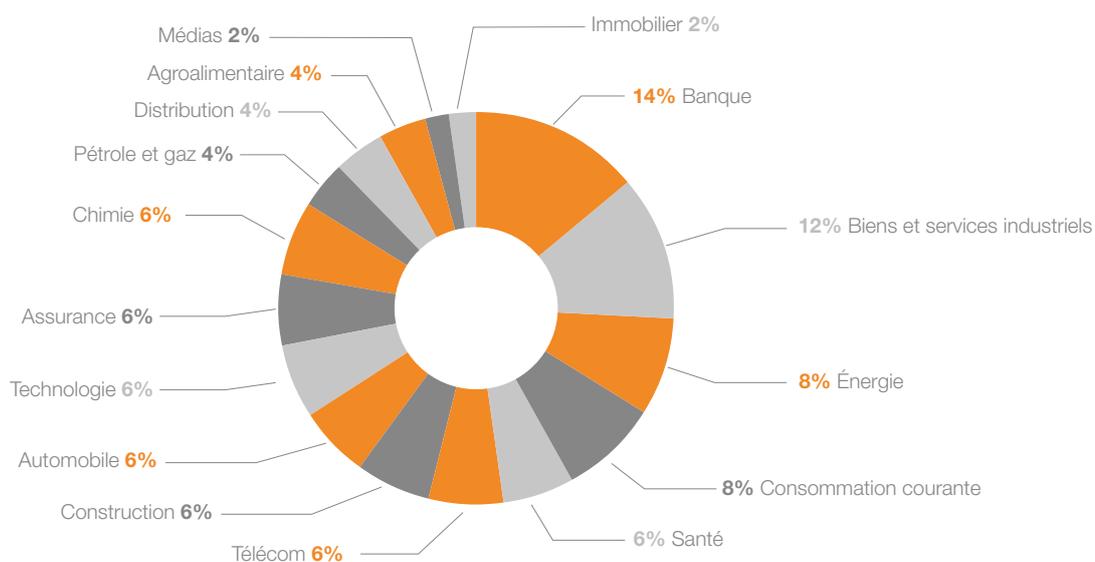
	Euro iStoxx EWC 50 <sup>®</sup> (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014)	Euro Stoxx 50 <sup>®</sup> (dividendes non réinvestis)
<b>1 an</b>	-7,25%	-5,14%
<b>5 ans</b>	28,83%	38,86%
<b>10 ans</b>	-28,03%	-23,19%

— Indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014 et réelle ensuite)    - - - Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis)

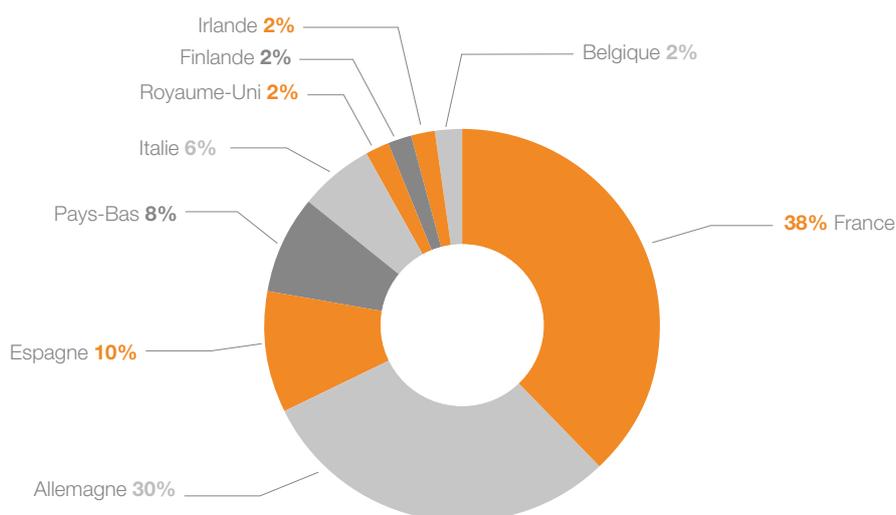
L'indice Euro iStoxx EWC 50<sup>®</sup> a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Bloomberg, du 05/10/2006 au 05/10/2016. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50®



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE EURO ISTOXX EWC 50®



Source : Bloomberg, au 05/10/2016. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

▶ Type	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
▶ Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
▶ Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 07/10/2016. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.)
▶ Devise	EUR
▶ Code ISIN	FR0013212966
▶ Cotation	Bourse de Luxembourg
▶ Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
▶ Période de commercialisation	Du 04/11/2016 au 30/01/2017
▶ Prix d'émission	99,88% de la Valeur Nominale. Ce prix évoluera à un taux annuel de 0,50% entre le 04/11/2016 et le 30/01/2017 pour atteindre 100% le 30/01/2017.
▶ Valeur Nominale	1000 EUR
▶ Montant minimum de souscription	1000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
▶ Date d'émission	04/11/2016
▶ Date de constatation initiale	30/01/2017
▶ Dates de constatation annuelle	30/01/2018 ; 30/01/2019 ; 30/01/2020 ; 01/02/2021 ; 31/01/2022 ; 30/01/2023 ; 30/01/2024 ; 30/01/2025 ; 30/01/2026 ; 01/02/2027
▶ Dates de remboursement anticipé	06/02/2018 ; 06/02/2019 ; 06/02/2020 ; 08/02/2021 ; 07/02/2022 ; 06/02/2023 ; 06/02/2024 ; 06/02/2025 ; 06/02/2026
▶ Date d'échéance	08/02/2027
▶ Sous-jacent	Indice Euro iStoxx EWC 50® (Code Bloomberg : ISXEC50 Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et <b>en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an</b>
▶ Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
▶ Commissions de souscription/rachat	Néant / Néant
▶ Commissions de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération jusqu'à 0,50% par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
▶ Règlement/Livraison	Euroclear France
▶ Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.
▶ Valorisation	Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Sixtelekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence.
▶ Double valorisation	À titre indicatif, une valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante).

# AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Disponibilité du prospectus :** Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 02/11/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 08/07/2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-19084 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

## Facteurs de risque :

- **Risque de perte en capital :** le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## Commercialisation dans le cadre de l'assurance-vie/capitalisation :

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

## Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit :

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

## Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :

Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

## Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis (« offshore transaction », tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne ressortissante des États-Unis » (« Non-United States person ») définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes ressortissantes des États-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

## Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :

Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avertissement relatif à l'indice :** L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Euro iStoxx EWC 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.



# LINXEA®

un oeil de lynx pour vos placements

LINXEA

Siège social : 25 rue Chateaubriand 75 008 PARIS

SAS au capital de 100 000 € - RCS PARIS : 478 958 762

LinXea est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001437.

LinXea est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 61 rue Taitbout – 75436 Paris cedex 09)

Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 031 073 (le registre est tenu par l'ORIAS, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9, le registre est consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

**Email : [contact@linxea.com](mailto:contact@linxea.com) - Téléphone : 01 45 67 34 22 du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption.**